

## **Actiris et Bruxelles Formation signent leurs nouveaux contrats de gestion, 30/06/17, 2 p., Belga**



Actiris, l'Office régional bruxellois de l'emploi, et Bruxelles Formation ont signé vendredi leurs nouveaux contrats de gestion. Ceux-ci entreront en vigueur dès demain/samedi pour une durée de cinq ans, jusqu'au 30 juin 2022.

Pour la première fois, Actiris et Bruxelles Formation sont dotés de contrats de gestion synchronisés avec même une partie commune. "La volonté était d'articuler de manière intégrée les politiques de l'emploi et de la formation", a indiqué Didier Gosuin le ministre bruxellois de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, à l'occasion de la cérémonie de signature des contrats. "Le chômage recule à Bruxelles et nous pensons que cette articulation va permettre d'accentuer encore cette diminution."

Via ces contrats de gestion, les deux organismes s'engagent à agir au quotidien de manière concertée.

Pour Actiris, le nouveau texte vise principalement à intégrer les nouvelles compétences reçues par la Région bruxelloise dans le cadre de la 6e réforme de l'État. L'office devra se concentrer sur son corps de métier, à savoir garantir un accompagnement de qualité à tous les chercheurs d'emploi et fournir aux employeurs en recherche de collaborateurs des solutions efficaces et gratuites.

Concrètement, le contrat de gestion d'Actiris prévoit un accompagnement intensif du chercheur d'emploi, en généralisant le mécanisme de la Garantie Jeune à toutes les personnes inscrites. Celles-ci devront recevoir un emploi, un stage en entreprise, une validation de compétences, une formation ou une reprise d'étude au plus tard dans les 12 mois de leur inscription. Cet accompagnement sera adapté et spécifié en fonction de publics particuliers: chômeurs de longue durée, handicap, analphabétisme, sortie d'incarcération, problèmes médicaux, etc.

Du côté de Bruxelles Formation, les objectifs ont été recentrés, afin d'évaluer tout d'abord la plus-value des formations proposées pour les bénéficiaires. Le rôle de "régisseur" de Bruxelles Formation est également renforcé. L'organisme public a ainsi pour mission de garantir la cohérence et la complémentarité des offres de formation produites par tous les opérateurs bruxellois.

Enfin, les deux contrats de gestion contiennent un chapitre commun, qui comprend notamment la mise en place d'un Observatoire bruxellois de l'Emploi.

"Avant, les contrats de gestion devaient être les plus indigestes possibles. Ce n'est plus le cas aujourd'hui", a également relevé Didier Gosuin. Le nouveau contrat de gestion d'Actiris contient 23 pages, contre 74 précédemment, et celui de Bruxelles Formation, 18 contre 64. "On va à l'essentiel et on fait confiance aux administrations."

Jean-Claude Daoust, représentant des employeurs dans la négociation de ces textes, a pour sa part salué "le mariage entre emploi et formation", pointant également "l'ouverture vers l'extérieur et les écoles."

Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FGTB de Bruxelles représentant les travailleurs lors de la signature, a de son côté appelé à la stabilité. "Les politiques ont pris le pli de travailler en concertation. A présent, il est nécessaire de laisser travailler les deux organismes et d'entrer dans une phase d'opérationnalisation." La directrice générale de Bruxelles Formation Olivia P'Tito a d'ailleurs confié que les travailleurs de son organisme suivraient eux-mêmes des formations dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de gestion.

Fin mai, Bruxelles comptait 91.448 chercheurs d'emploi, soit un taux de chômage de 16,4%, selon les chiffres d'Actiris. Le chômage des jeunes de moins de 25 ans s'élevait à 22,4%, soit 8.853 chercheurs d'emploi. "C'est mieux que dans trois autres grands villes du pays", a relevé Caroline Mancel, directrice générale adjointe d'Actiris, citant Anvers, Liège et Charleroi.